



COMMISSION DES JEUNES

PROCÈS-VERBAL

N°21

Réunion du : Lundi 23 Janvier 2023

À : 14H00

Présidence : M. BELLARD Christophe

Présents : M. BARONIAN, Jean-Claude, M. HERNANDEZ Jean-Claude,

Excusé(s) : M. DE MARCHI Arnaud

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

CHAMPIONNATS DES JEUNES

- **RAPPEL CHAMPIONNATS** : Les calendriers de la deuxième phase en U15 et en U17 sont publiés. Nous vous informons que toutes les rencontres ne pouvant se jouer comme initialement prévu, suite à un arrêté municipal, ou tout autre raison, seront **automatiquement inversées** (dans la mesure de la disponibilité des installations).
- **CRITÉRIUM U15 À 8** : Comme annoncé, la deuxième phase de ce critérium débutera ce samedi 28 janvier.
- **TIRAGE COUPE DES ALPES**

Coupe U15 A.GILLY

Le tirage au sort intégral des 1/8 èmes de finale s'est déroulé au siège du District ce jour.

Les rencontres sont prévues le **DIMANCHE 2 AVRIL**

RENCONTRES	
ENTENTE VIVO 04 ORAISON	SC VINON
GJMD 2	OBSC
LARAGNE	ENTENTE TALLARD L'AVANCE
ENT DAUPHIN FORCALQUIER	GJMD
GAP FOOT 05	EP MANOSQUE
ENTENTE DAB 1	GAP FOOT 05 2
GJDV 1	ENTENTE EASC
GJDV 2	SISTERON

Coupe U15 À 8 J.LESCALLIER

Le tirage au sort du tour de cadrage s'est déroulé au siège du District ce jour.

Les rencontres sont prévues le **SAMEDI 1ER AVRIL**

RENCONTRES	
LARAGNE 2	ENT DAUPHIN FORCALQUIER
ESLG 05	ENT SCES



RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

RAPPELS :

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U19 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U17 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U15 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**

COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- ➡ Courrier reçu du club de l'OBSC nous informant du **FORFAIT GÉNÉRAL** de leur équipe en U17 District 2. Pris connaissance et transmis aux commissions concernées.



RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- ➔ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.
- Dossier n°44 concernant le match en U19 opposant les équipes de L'OBSC et de GAP
- Dossier n°79 concernant le match en U15 D1 opposant les équipes de VINON et de LARAGNE
- Dossier n°56 concernant le match en U15 À 8 opposant les équipes de L'AFC STE TULLE PIERREVERT et de L'ESLG 05
- Dossier n°57 concernant le match en U15 D1 opposant les équipes de VINON et de TALLARD L'AVANCE
- Dossier n°67 concernant le match en U15 D2 opposant les équipes de L'AFCV et de L'EASC 2
- Dossier n°74 concernant le match en U17 D2 opposant les équipes de TALLARD L'AVANCE et de CERESTE REILLANNE

RETOUR DE LA CSR

- ➔ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CSR ont été homologués par la Commission réunie ce jour.
- Dossier n°75 concernant le match en U17 D1 opposant les équipes de L'EP MANOSQUE et de GJDV 2
- Dossier n°83 concernant le match en U15 D1 opposant les équipes de SISTERON 1 et de GJDV 1

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U15	D1	25597749	2	GJDV / EP MANOSQUE	29/01 À 10H30	MATCH LE SAMEDI 28/01 À 14H30	ACCORD CLUB
U15	D1	25597751	2	LARAGNE / AFCV	29/01 À 10H30	MATCH LE SAMEDI 28/01 À 15H00	ACCORD CLUB
U15	D1	25597746	1	DAUPHIN FORCALQUIER / GAP FOOT 05	22/01 À 10H30	MATCH LE 12/02 À 11H00	REPORT
U15	D1	25597741	1	AFCV / OBSC	22/01 À 10H30	MATCH LE 12/02 À 11H00	REPORT
U15	D1		2	TOUS	10H30	MATCHS À 11H	METEO
U15	D2	25597857	1	GAP FOOT 05 / VEYNES	22/01 À 10H30	MATCH LE 29/01 À 10H30 À GAP	REPORT
U17	D1	25521498	5	SISTERON 2 / EP MANOSQUE	04/02 À 15H	MATCH LE 11/02 À 15H	ACCORD CLUB
U17	D2	25521565	3	AFCV / DAUPHIN FORCALQUIER	21/01 À 15H00	MATCH LE 11/02 À 15H	REPORT

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD

